



Communiqué de presse
A Iloni, le 14 juin 2016

Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte Mardi 14 juin 2016

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte s'est réuni ce mardi 14 juin 2016 à Kawéni pour discuter du premier tableau de bord du Parc.

Ce tableau de bord a pour but de permettre aux acteurs et partenaires du Parc d'avoir une première photographie de l'état du milieu marin mahorais et d'évaluer si, collectivement, les objectifs fixés dans le plan de gestion pour la protection du patrimoine naturel, la conquête d'une bonne qualité de l'eau du lagon, la valorisation de la culture maritime, la sensibilisation des Mahorais ou encore le développement durable des usages traditionnels, de loisirs et des activités économiques sont en bonne voie d'être atteints ou non. C'est un document structurant pour la bonne gestion de l'espace marin de Mayotte.

Le tableau de bord de Mayotte : une première esquisse pour 2015



L'équipe du Parc naturel marin a présenté à son conseil de gestion la première version de son tableau de bord, outil d'évaluation de l'atteinte des objectifs définis dans le plan de gestion du Parc.

Le tableau de bord est composé d'un ensemble d'indicateurs qui vont donner une vue synthétique et simplifiée de la situation et des tendances observées pour les enjeux du Parc.

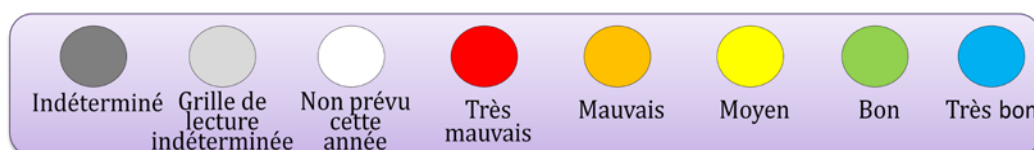
La lecture des indicateurs du tableau de bord va ainsi permettre de répondre à des questions clés : *Où en sommes-nous aujourd'hui ? Ou voulons-nous aller ? A-t-on bien fait jusqu'ici ? Comment faire mieux si nécessaire ?*

L'outil tableau de bord présente de multiples intérêts. En plus de donner une évaluation sur la « santé » de l'espace marin protégé, il joue un rôle d'aide à la gestion pour le conseil de gestion en permettant de s'appuyer sur ses résultats et ses tendances pour mesurer la pertinence des actions engagées et d'adapter sa politique. Chaque indicateur constitue ainsi un levier qui permet au conseil de gestion de piloter les actions, d'asseoir ses avis et de justifier ses recommandations. Le tableau de

bord permet aussi un rapportage local à destination des différents partenaires et national au sein de l'Agence des aires marines protégées et du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Enfin, c'est un outil de communication à la fois pour les membres du conseil de gestion mais aussi pour les acteurs de la mer et tous les Mahorais intéressés par le milieu marin et ses activités maritimes.

Ce document, dont l'aspect est volontairement très pédagogique, reprend les 8 chapitres du plan de gestion, qui regroupent chacun un certain nombre d'indicateurs. Ces indicateurs sont présentés sous la forme d'un pictogramme dont l'état est traduit par une couleur. Parallèlement à ces pictogrammes colorés, le contexte de l'indicateur est relaté en quelques mots afin de mieux comprendre l'état de chaque indicateur.



Ce premier tableau de bord reste une esquisse puisque la démarche est toujours en cours de construction. A l'heure actuelle, sur les 67 indicateurs envisagés dans ce tableau de bord, 29 % ont été finalisés dont les premiers résultats sont présentés dans le document « *Esquisse de tableau de bord 2015* ». La plupart des indicateurs non validés sont en cours de construction. Il est attendu que dans le prochain Tableau de bord, en 2017, près de 70 % des indicateurs soient validés.

Une enquête auprès de la population

Le Parc a aussi présenté au conseil de gestion l'enquête auprès des Mahorais et des touristes réalisée en octobre 2015 qui a permis d'avoir une image de leur connaissance et leur perception sur différents thèmes autour du milieu marin : les métiers de pêcheur et d'aquaculteur, les activités de loisir ou traditionnelles liées à la mer, la réglementation des activités maritimes, les missions du Parc... Neuf indicateurs ont ainsi été validés et leurs résultats sont transcrits dans le tableau de bord 2015. Cette enquête, amenée à être reconduite tous les 2 ans, permettra de voir l'évolution régulière de chaque indicateur et ainsi pouvoir mieux cibler et adapter la gestion, notamment en termes d'actions de sensibilisation et de communication.

A titre d'exemple :

Indicateur « Connaissance du milieu marin »



L'indicateur est considéré ici comme « Moyen ». En effet, si la connaissance de la vulnérabilité de certaines espèces ou habitats est acquise par la population pour les espèces les plus emblématiques (mammifères marins, tortues marines, récifs coralliens, mangroves...), les autres espèces du lagon (requins, raies, poulpes...) et les menaces qui s'exercent sur toutes ces espèces et habitats restent encore souvent méconnues.

Indicateur « Connaissance du Parc naturel marin et de son plan de gestion »



Cet indicateur est « très mauvais ». Ce résultat est expliqué entre autres par la notoriété encore limitée du Parc (seuls 44% des habitants ont déclaré connaître l'existence du Parc), et la méconnaissance de son périmètre ou de ses missions et domaines de compétence.

D'autres exemples concrets

→ Exemple d'indicateur « bon »

L'indicateur « Changements globaux »



Cet indicateur permet d'évaluer les moyens mis en œuvre pour suivre les impacts directs du changement climatique sur le milieu marin. Avec le déploiement d'un réseau de onze sondes dans le lagon pour mesurer toutes les dix minutes la température, la pression et la salinité, ainsi que les suivis faits lors des épisodes de blanchissement corallien, le Parc est en mesure d'assurer un suivi des changements globaux et de leurs effets sur les principaux récifs de l'île.

→ Exemple d'indicateur « moyen »

L'indicateur « Réhabilitation des décharges »



Bien que ne faisant pas partie des prérogatives du Parc, la fermeture de décharges illégales et leur réhabilitation est un enjeu fort pour le Parc afin d'obtenir une bonne qualité de l'eau marine sur Mayotte. D'autres institutions publiques, comme la DEAL dans ce cas précis, vont donc concourir à cet objectif.

Aujourd'hui, avec la fermeture administrative et effective sur le terrain des cinq plus grandes décharges illégales de Mayotte et l'ouverture d'une installation de stockage des déchets non dangereux à Dzoumogné en 2014, l'indicateur est considéré comme « moyen ». Il reste en effet à mettre en œuvre les mesures de réhabilitation nécessaires à la maîtrise des émissions polluantes de ces anciennes décharges.

→ Exemple d'indicateur « très mauvais »

L'indicateur « dugong »



L'indicateur est considéré comme « très mauvais » car la population de dugongs est estimée à moins de 10 individus dans le lagon. Le cas de braconnage en 2015 d'une de ces créatures a porté un coup dramatique aux objectifs de conservation de cette espèce déjà en voie de disparition dans les eaux mahoraises.

Des indicateurs encore indéterminés par manque de connaissance

Par exemple, les indicateurs « effort de pêche pélagique », « tortue marine » ou « herbier », dont les résultats s'obtiennent à partir de suivis scientifiques, sont encore indéterminés en 2015.



Si le Parc a collecté beaucoup d'informations sur ces sujets, les connaissances et le recul historique sont encore insuffisants pour définir précisément des critères d'évaluation de l'état correspondant. Un travail de recherche dédié par les scientifiques et les gestionnaires est en cours afin de remédier à ce manque. C'est pourquoi, une part des indicateurs du tableau de bord sont voués à ne pas être renseignés pendant encore plusieurs années, le temps d'avoir assez de données pour construire des grilles d'évaluation pertinentes.

Mise en perspective

Les suivis qui ont fourni des résultats en 2015 continueront à être réalisés afin d'évaluer l'évolution des indicateurs. Les tableaux de bord des années à venir seront donc plus « bavards » car ils montreront la stabilité, la dégradation ou l'amélioration des indicateurs au fil des ans et fourniront une base objective pour les prises de décision du conseil de gestion.

Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

www.aires-marines.fr/mayotte

Contact presse: Fanny CAUTAIN / fanny.cautain@aires-marines.fr / 06 39 09 39 70